

ABRIES INFO N°20 - Juillet 2009

Pour lire la suite, cliquez sur l'image
(nécessite Acrobat Reader)



ABRIES INFO

N°20

Juillet 2009

Sommaire :

*Le mot du maire
L'affouage à Abris
Prévention des chutes de neige et protection contre les
avalanches
Enquête publique
Le prélèvement automatique
Le forfait de ski alpin saison
Le site EOEP et le Relais des Services Publics
Ecole publique d'Abris-Ristolas
Des nouvelles de la population d'Abris
Anim'Abris, le nouveau comité d'animation*

08 00 08 00

Le mot du Maire

Tout d'abord permettez-moi de vous souhaiter une bonne saison d'été ; espérons que la canicule fasse "monter" vers nos montagnes, nos amis du Sud et d'ailleurs. L'image de la montagne basée sur la fraîcheur, le ressourcement et le retour à la nature devrait nous permettre dans l'avenir d'être un lieu privilégié de vacances. Notre positionnement vers l'éco-tourisme est lui aussi une valeur forte, véhiculée par notre label Parc Naturel Régional du Queyras.

Suite à un appel à projet lancé par la Région dans le cadre du programme AGIR (Action Globale Innovante pour la Région), nous nous sommes portés candidats à plusieurs actions, et notamment Ville Lauréate pour l'Energie, et "100 bâtiments exemplaires" avec la construction des nouveaux ateliers techniques.

C'est un engagement important de la Commune vers le développement durable. Le résultat de cette candidature sera donné à la fin du mois de juillet.

Le budget d'investissements de cette année porte principalement sur les programmes en cours et non réalisés ou terminés les années précédentes, ainsi que sur les travaux récurrents liés aux risques naturels. Le Conseil général va commencer, dès septembre, les travaux de réfection des digues du Bouchet, ainsi que les points sensibles de la route du Roux. Le bâtiment sanitaire de l'aire naturelle de Valpréveyre va enfin voir le jour au courant de l'été ; nous allons pouvoir, ensuite, travailler sur la conformité des lieux et régulariser ce projet.

En septembre, notre Conseil municipal devra se positionner sur la Charte du Parc. En tant que maire de cette commune, je soutiendrai ce renouvellement avec

ferveur, étant persuadée de l'importance de ce label pour notre territoire.

Bonne saison et bonnes vacances à tous.

Joëlle OCANA

08 00 08 00

L'affouage à Abris

Depuis fort longtemps, la Commune d'Abris avait mis en place le droit d'affouage. Ce droit permettait, moyennant le paiement d'une certaine somme par les résidents permanents, de pouvoir exploiter des arbres de la forêt communale dans une coupe désignée par l'ONF, gestionnaire de la forêt communale.

Il s'avère que les résidents permanents, disposant de matériels pour pouvoir cosper et débiter des arbres, sont de moins en moins nombreux. Par ailleurs, les coupes de bois désignées par l'ONF ne sont pas toujours faciles d'accès. Enfin, la Commune s'est fixé comme objectif de favoriser l'utilisation du bois comme moyen de chauffage et de permettre à tous les résidents permanents de pouvoir en bénéficier. Ce nouvel objectif, qui va dans le sens de l'évolution de la vie du village, veut instaurer plus de justice entre l'ensemble des résidents permanents. Le prélèvement du bois dans les chablis après autorisation de l'ONF est maintenu.

C'est la raison pour laquelle les règles de l'affouage seront modifiées. Ainsi, à compter de 2010, une entreprise viendra effectuer l'abatage des arbres, dans la coupe de la forêt de Malrif. Les arbres seront transportés jusqu'au village et la vente des lots se fera sur place. La vente des lots est réservée aux habitants permanents, se chauffant au bois, et s'engageant à ne pas revendre leur lot.

Afin de déterminer le coût de vente des lots, nous voudrions savoir qui est intéressé pour acheter un ou plusieurs lots de bois, durant l'automne 2010.

Merci de communiquer votre pré-inscription à la mairie **d'ici le 31 août prochain**. Cette pré-inscription nous permettra de déterminer les conditions précises de cette vente. Vous voudrez bien nous indiquer le nombre de stères de mélèze qui vous envisagez d'acheter à la Commune. Durant l'année 2010, nous vous repréciserons l'ensemble des dates, prix et modalités.

Petit rappel sur le ramassage du bois en forêt communale : la forêt communale d'Abris appartient au domaine privé de la Commune. C'est la raison pour laquelle une personne désirant ramasser du petit bois doit